



<p>No de la résolution ou annotation</p>	<p>PROVINCE DE QUÉBEC CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PATRIOTES CENTRE D'ÉDUCATION DES ADULTES DES PATRIOTES Procès-verbal de la séance EXCEPTIONNELLE du conseil d'établissement tenue le mercredi 20 mars 2024 à 16 h 30.</p> <p><b>ÉTAIENT PRÉSENTS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>— Annie Pontbriand, directrice du centre</li><li>— Jessie Belleville, représentant du personnel professionnel</li><li>— Kellyann Daviault, représentante des élèves</li><li>— Lucie Dugas, représentante du personnel de soutien</li><li>— Caroline Groulx, représentante des groupes communautaires et socioéconomiques</li><li>— Isabelle Joyal, représentante du personnel enseignant</li><li>— Élise Violetti, représentante des groupes communautaires et socioéconomiques</li></ul> <p><b>ABSENTES :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>— Élise Brodeur Nadeau, représentante du personnel enseignant</li><li>— Sarah Corbeil, représentante des élèves</li></ul> <p><b>INVITÉ :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>— Diane Fortin, organisation scolaire</li></ul> <p><b>OUVERTURE DE LA SÉANCE À 16 H 38</b></p> <p><b>1. MOT DE LA DIRECTRICE</b></p> <p>Annie Pontbriand revient sur son départ déjà annoncé pour le 25 mars 2024. Elle poursuit en nous présentant madame Diane Fortin du service de l'organisation scolaire, et nouvellement nommée à titre de direction d'une école primaire.</p> <p><b>2. MOT DE LA PRÉSIDENTE</b></p> <p>Élise Violetti souligne que cette rencontre se tient dans un contexte plutôt particulier et qu'il faudra s'assurer de valider le rôle et les mandats du Conseil d'établissement. Beaucoup de changements sont en vue et elle profite de l'occasion pour remercier Annie Pontbriand pour sa contribution à la formation générale des adultes.</p> <p><b>3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</b></p> <p>Tous en ayant déjà pris connaissance,</p> <p>IL EST PROPOSÉ par Isabelle Joyal que l'ordre du jour de l'assemblée soit adopté tel que rédigé.</p> <p>La proposition est appuyée par Jessie Belleville</p>
<p>CÉ-23-24-12</p>	<p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>

CÉ-23-24-13	<p><b>4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 21 FÉVRIER 2024</b></p> <p>Les membres ayant déjà pris connaissance du procès-verbal de la séance précédente,</p> <p>IL EST PROPOSÉ par Caroline Groulx que le procès-verbal de l’assemblée du 21 février soit adopté tel que soumis</p> <p>La proposition est appuyée par Lucie Dugas</p> <p>ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.</p> <p><b>5. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DU 21 FÉVRIER 2024</b></p> <p>Aucun suivi n’est requis</p> <p><b>6. ORGANISATION SCOLAIRE</b></p> <p>Annie Pontbriand expose la situation que vit présentement l’école secondaire Le Carrefour de Varennes et la décision du CSSP pour le plan de répartition des écoles secondaires.</p> <p>Cette situation a déjà été exposée aux employés du CEAP qui étaient tous présents en rencontre spéciale cet après-midi à Varennes.</p> <p>Elle fait la présentation de la démarche qui a été accomplie, présente l’analyse et les statistiques qui viennent étayer le changement de vocation de l’immeuble du 20 rue Vincent et qui aura un impact sur tous les points de services du Centre d’éducation des adultes des Patriotes.</p> <p>La surpopulation actuelle à l’école secondaire Le Carrefour en est le principal élément.</p> <p>Du côté du CEAP, des élèves en FBC qui fréquentaient le centre de Varennes ont été déplacés vers le centre de Saint-Bruno pour l’année scolaire en cours.</p> <p>L’autre élément important qui a été considéré : en raison de la baisse de clientèle en FGA, seulement 25 % de nos locaux disponibles sont utilisés présentement dans l’immeuble Marie-Victorin.</p> <p>Diane Fortin poursuit avec un retour sur les éléments qui ont été considérés dans cette décision :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Incluant 6 unités modulaires, l’école secondaire Le Carrefour offre 1257 places et est déjà en dépassement et ce malgré l’agrandissement.</li> <li>— Plusieurs projets de développement immobilier sont en cours dans le secteur Varennes-Verchères-Contrecoeur.</li> <li>— Le territoire du CSSP est vaste et les élèves ne peuvent pas être déplacés d’un bout à l’autre de ce territoire. Par exemple, les places disponibles du secteur de Chambly ne pourraient pas être utilisées par les élèves de Contrecoeur.</li> <li>— Pour amorcer la construction d’une école secondaire, l’autorisation du Ministère est essentielle et un terrain adéquat pour cette construction doit être disponible.</li> <li>— Dans tous les cas, un projet de construction d’une école secondaire peut facilement s’étaler sur 8 à 10 ans avant son ouverture.</li> </ul>
-------------	---

— Mais avant tout, le Ministère exige qu'un plan de répartition tenant compte des espaces disponibles sur le territoire soit établi, en s'assurant de respecter la population et le territoire à desservir.

— Une location des espaces a aussi été envisagée, mais cette possibilité est difficile à justifier puisque des espaces sont déjà disponibles sur le territoire du CSSP.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES – les faits saillants :

— Est-ce que ce changement affectera l'accès à la FGA pour certains secteurs géographiques du territoire ?

- La FGA est déjà présente dans l'acte d'établissement de toutes les écoles du CSSP et le CEAP peut donc s'établir partout où les besoins sont présents – ou presque.

— Est-ce que ces changements affecteront les enseignants et les employés ?

- Possiblement, pour la plupart, ils seront réaffectés à un autre lieu de travail mais vont demeurer au CEAP selon les besoins de l'organisation.

— Est-ce qu'une stratégie de rétention des élèves a été prévue ?

— Il sera important d'assurer le filet social des personnes vulnérables - de bien accompagner les élèves dans ces changements – il faudra donc s'assurer de *bien gérer le changement* !

— Ce changement risque de créer beaucoup d'anxiété chez nos élèves, il faudra les acclimater à cette transition et Kellyann Daviault souhaite que tout se déroule bien dans la gestion de ce changement, c'est pourquoi elle se fera la porte-parole de ce dossier auprès des élèves.

— Des activités d'intégration et une stratégie de communication seront à mettre en place.

— La population de Varennes sera invitée à une rencontre d'information dès la semaine prochaine, et des articles résumant la situation seront publiés dans les médias locaux.

— Lors des prochaines rencontres du Conseil d'établissement, les membres du CÉ seront tenus informés des développements dans ce dossier

— Les élèves de Varennes auront-ils l'occasion de s'exprimer sur ce changement ?

- Les enseignants seront à l'écoute des élèves et veilleront à les informer et à les rassurer

— La présidente du CÉ s'interroge sur la gestion de cet événement et le soutien qui sera offert aux employés qui exprimeront des besoins. Il faudra que les ressources de l'organisation soient mises à contribution afin d'assurer la meilleure gestion possible des effets secondaires liés à ce changement.

— Une tournée des classes est prévue pour faire l'annonce aux élèves et entendre leurs inquiétudes.

## 7. AUTRES SUJETS

Aucun autre sujet n'est ajouté à l'ordre du jour.

CÉ-23-24-14	<p><b>8. PAROLE AU PUBLIC</b></p> <p>Aucun public n'est présent.</p> <p><b>9. DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE</b></p> <p>La prochaine séance aura lieu le mercredi 20 mars 2024.</p> <p><b>10. LEVÉE DE LA RENCONTRE</b></p> <p>Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités,</p> <p>IL EST PROPOSÉ par Carolyn Groulx que la séance soit levée à 17 h 44</p> <p>La proposition est appuyée par Kellyann Daviault</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p> <p>_____ Élise Violetti, présidente</p> <p>_____ Annie Pontbriand, directrice</p>
-------------	--